

**criterium Optimist SOKOBURU
(Benjamin et Minime)
Organisateur : Yacht Club HENDAYE
Avec l'assistance du Centre Nautique d'Hendaye
Grade 5B
Samedi 23 Novembre 2024
Hendaye**

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h00 le 22 novembre 2024 au centre Nautique d'Hendaye (Itsasoko Haizea) Boulevard de la Baie de Txindudi, 64700 Hendaye
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique aux adresses suivantes : <https://centrenautique-hendaye.com/> et <https://yachtclubhendaye.com/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au Centre Nautique d'Hendaye
- 3.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe OPTIMIST barrés par un benjamin ou un minimes
- 4.2 : Les bateaux admissibles doivent se pré inscrire par mail à l'adresse suivante : regate@yachtclubhendaye.com, avant **mercredi 20 Novembre 2024** en fournissant :

4.2.1 Pour le barreur :

- Une autorisation parentale datée et signée,
- a. Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le numéro de voile
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription telles que définies ci-dessus et avoir payer tous les droits, lors de la confirmation d'inscription.
- 4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à la clôture de la confirmation d'inscription

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Optimist	5 Euros

6 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription et paiement du droit d'inscription :

Les confirmations d'inscription et paiement du droit d'inscription se feront au Centre Nautique d'Hendaye le :

date	de	à
23 Novembre 2024	9h00	10h00

7.2 Nombre de courses :

7.3 L'heure du signal d'avertissement pour une à plusieurs courses à suivre : 11h30

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30

8 LIEU

8.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

8.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course

9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV 44.1 : pénalité de deux tours.

11 CLASSEMENT

11.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 11.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand de 3 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être inscrits auprès de l'Autorité Organisatrice.

13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14 PLACE A TERRE OU AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux du Centre Nautique d'Hendaye.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués :

- Aux 3 premiers Benjamins, si plus de 10 coureurs.
- Aux 3 premiers Minimes, si plus de 10 coureurs
- A la 1ere Benjamine
- A la 1ere Minime.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

ANNEXE A : LIEU



Yacht Club Hendaye
Port de palaiance Sokoburu
(0628097739)

Centre Nautique Hendaye
Itsasoko Haizea
Boulevard de la baie de Txindudi
(0540398543)

ANNEXE ZONES DE COURSE

